



Règlement de fonctionnement

Dossier unique de demande de modes d'accueil du jeune enfant sur Saint Jean de Luz

Préambule

La recherche d'un mode d'accueil adapté aux besoins de l'enfant et des parents constitue une démarche importante. La Petite Enfance est une période primordiale dans la construction de la personnalité de l'enfant.

La ville de Saint Jean de Luz s'engage non seulement pour répondre aux besoins d'accueil des parents mais également pour offrir aux enfants les meilleures chances de réussite pour un accueil de qualité.

A ce titre, elle propose, avec l'ensemble de ses partenaires, des formules d'accueil collectif ou familial et un relais assistantes maternelles destiné à faciliter et à accompagner l'accueil des enfants au domicile des assistantes agréées indépendantes.

Le dossier de préinscription unique en structures d'accueil.

1- Retrait du dossier :

Une famille pour prétendre à un mode d'accueil sur la commune doit obligatoirement remplir le dossier unique de préinscription.

Les dossiers de préinscription sont disponibles au pôle petite enfance. Les familles peuvent également le trouver :

- au relais assistantes maternelles.
- au multi accueil Sagardian
- au multi accueil Itsas Argia
- À la micro-crèche copains-copines.

2- Dépôt du dossier :

Pour être validé le dossier devra être ramené, complet, **au service petite enfance**. Pour cela vous pouvez prendre rendez-vous auprès de la coordinatrice petite enfance au 06 15 50 43 37.

Une fois validés, les dossiers seront étudiés en commission d'attribution des places.

Attention, le dossier de préinscription ne vaut pas admission.

La commission d'attribution des places

1- Attribution des places :

La commission étudie les dossiers et les responsables des structures attribuent les places. Le suivi des dossiers de préinscription est effectué par la direction enfance jeunesse de la ville qui procède à leur enregistrement sur la liste d'attente.

2- Dates des commissions :

La commission se réunit 4 fois par an :

- Mars pour les admissions d'Avril, à Juin.
- Juin pour les admissions de Juillet, à Septembre.
- Septembre pour faire le point sur la rentrée ainsi que les admissions d'octobre à décembre.
- Novembre pour les admissions de Janvier à Mars.

3- Fonctionnement de la commission :

- 1 semaine avant la commission, la famille concernée reçoit un mail pour valider sa demande (date, 1er choix, nombre de jours, horaires,...).
La famille peut valider par retour de mail ou par téléphone sa préinscription auprès de la coordinatrice petite enfance.
- Toute modification des renseignements fournis lors de la préinscription par les parents doit être signalée avant la date de la commission.
Si la modification intervient après, la commission considère que c'est une nouvelle demande et modifie la date de dépôt du dossier.
- Les dossiers sont étudiés en commission par ordre chronologique en tenant compte de la date de préinscription et des choix de la famille.
- En fonction des possibilités d'accueil existantes dans chaque structure, la directrice se prononce pour l'attribution d'une place.

4- Critères d'admission :

- Les disponibilités de la structure
- Le lieu de résidence : Saint Jean de Luz
- Les enfants dont les parents sont commerçants, artisans ou profession libérale sur la commune (pour le multi accueil uniquement)
- La date de dépôt du dossier
- La situation de handicap ou de vulnérabilité

5- Avis de la commission

Si l'avis est favorable :

- Pour chaque place attribuée, les familles seront prévenues par mail, dans un délai de 24 heures à compter de la date de la commission.
- Un courrier de confirmation, signé par l'élue chargée de la petite enfance, leur sera envoyé dans un délai de 15 jours.
- Les parents doivent sous quinze jours confirmer la préinscription de leur enfant auprès de **la responsable de la structure concernée** afin qu'elle puisse procéder à l'inscription.
- En l'absence de réponse, dans le délai imparti, la place réservée est à nouveau disponible et proposée à une autre famille sur liste d'attente.

Si l'avis est défavorable :

- Les familles seront prévenues par mail, dans un délai de 24 heures à compter de la date de la commission
- Un courrier de confirmation, signé par l'élue chargée de la petite enfance, leur sera envoyé dans un délai de 15 jours
- Le Relais assistantes maternelles propose systématiquement un accueil chez une assistante maternelle indépendante.

La commission établit une liste d'attente afin de permettre l'admission d'enfants entre deux commissions.



CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION - Reçu le :

Enfant à inscrire

NOM		
Prénom (si bébé né)		☐ Garçon ☐ Fille
Date de naissance	Ou naissance prévue le	
Nombre d'enfants à charge dans la famille (y compris enfant préinscrit)	Grossesse multiple	
Nom et Prénom des enfants vivant au foyer	Date de naissance	Observations
.....		
.....		
.....		
.....		
.....		

Mode d'accueil souhaité

Date d'accueil souhaitée (mois / année)					
1— Multi-accueil Sagardian		☐ choix 1	☐ choix 2	☐ choix 3	☐ choix 4
2— Multi-accueil Itsas Argia		☐ choix 1	☐ choix 2	☐ choix 3	☐ choix 4
3— Assistante maternelle indépendante		☐ choix 1	☐ choix 2	☐ choix 3	☐ choix 4
4— Micro-crèche copains-copines		☐ choix 1	☐ choix 2	☐ choix 3	☐ choix 4

Besoins hebdomadaires

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
de h à h	de h à h	de h à h	de h à h	de h à h	de h à h
Soit un total de heures / semaine					
☐ Toute l'année ☐ Vacances scolaires ☐ Hors vacances scolaires ☐ Horaires atypiques					
Précisions					

Fiche Famille

RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
Nom	Nom
Prénom	Prénom
Adresse	Adresse
Adresse mail	Adresse mail
Tel. domicile	Tel. domicile
Tel. portable	Tel. portable
Profession	Profession
Lieu de travail	Lieu de travail
☐ Temps plein ☐ Temps partiel ☐ Congé parental ☐ En formation ☐ Recherche d'emploi ☐ RSA	☐ Temps plein ☐ Temps partiel ☐ Congé parental ☐ En formation ☐ Recherche d'emploi ☐ RSA

Situation familiale	☐ Marié(e) ☐ Vie maritale ou PACS	☐ Divorcé(e) ☐ Séparé(e)	☐ Célibataire ☐ Veuf(ve)
Régime allocataire	☐ CAF ☐ MSA	☐ Autre (précisez)	

Mode de garde actuel (si bébé né)

☐ Parents ☐ Assistante maternelle agréée ☐ Famille	☐ Collectif ☐ Autre (merci de préciser)
---	---

Avez-vous fait des recherches ou une demande pour un autre mode d'accueil ?

☐ NON
 ☐ OUI - Lequel

Je soussigné(e)

☐ RESPONSABLE 1
 ☐ RESPONSABLE 2
 ☐ OU TUTEUR LÉGAL

déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés ci-dessus. J'atteste avoir été informé(e) que toute fausse déclaration entraînerait d'éventuelles poursuites, conformément à l'article 441-7 du code Pénal.

Saint-Jean-de-Luz, le

Signature (précédée de la mention «lu et approuvé»)

Pièces à fournir par le(s) parent(s) / responsable(s) légal(aux)

☐ Justificatif de domicile de moins de 3 mois	☐ Copie du livret de famille
--	---

Comment déposer votre demande d'inscription ?

Prendre rendez-vous auprès de la coordinatrice du Pôle Petite Enfance	06 15 50 43 37
---	----------------

Ce document n'est qu'une demande de préinscription.

Actualisation dossier

[illegible]

Pôle Petite Enfance, espace public d'accueil et d'information dédié aux moins de 6 ans



Multi-Accueil Association Sagardian

Nombre de places	48
Ouverture	Du lundi au vendredi
Horaires	De 8h à 18h30
Age des enfants	De 10 semaines à 6 ans
Accueil minimum	2h

Présentation

Cette structure propose un accueil collectif régulier et occasionnel des enfants. Des accueils d'urgence ou de "dépannage" peuvent être réalisés en fonction des disponibilités.

Votre enfant peut être accueilli de 1 à 5 jours par semaine, par demi-journée ou à l'heure.

La structure est fermée entre le 25 décembre et le 1^{er} janvier inclus et pour le pont de l'Ascension.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une directrice infirmière puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires de puériculture, d'auxiliaires petite enfance, d'un médecin référent et d'agents de restauration et d'entretien.

Attribution des places

L'attribution des places se fait selon :

- les disponibilités de l'établissement
- le lieu de résidence et d'activités des parents
- la date à laquelle la préinscription a été enregistrée
- la situation de handicap ou de vulnérabilité

Tarifs

L'adhésion familiale à l'association Sagardian est obligatoire (12€)

La facturation débute dès lors que la période d'adaptation (2 semaines) commence.

La participation demandée à la famille est forfaitaire et varie en fonction des ressources et de la composition de la famille. (calcul possible sur mon-enfant.fr)

Elle couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les repas principaux et les soins d'hygiène. Les couches, les produits de base et le lait artificiel sont fournis.

Infos Structure Multi Accueil Association Sagardian – 05.59.23.21.60
(Véronique DELAGE)
32 avenue de Habas – 64500 Saint-Jean-de-Luz

Multi-Accueil municipal « Itsas Argia »

Nombre de places	24 dont 12 max sur la structure
Ouverture	Du lundi au vendredi
Horaires	De 7h45 à 18h30
Age des enfants	De 10 semaines à 6 ans
Accueil minimum	2h

Présentation

Cette structure combine à la fois de l'accueil régulier et occasionnel ainsi que de l'accueil individuel au domicile d'Assistantes Maternelles et de l'accueil collectif dans une unité d'accueil au Pôle Petite Enfance. Les Assistantes Maternelles intègrent l'équipe de l'unité d'accueil alternativement une fois par semaine avec les enfants qui leur sont confiés. De plus, une matinée par semaine, elles se réunissent dans une salle d'activités du Pôle Petite Enfance.

Des accueils d'urgence ou de "dépannage" peuvent être réalisés en fonction des disponibilités.

Les enfants sont accueillis dans un cadre bilingue basque-français.

Votre enfant peut être accueilli de 1 à 5 jours par semaine, par demi-journée ou à l'heure.

La structure est fermée 3 semaines au mois d'août (accueil possible chez Assistantes Maternelles), une semaine à Noël.

L'équipe pluridisciplinaire est composée d'une directrice infirmière puéricultrice, d'une éducatrice de jeunes enfants, d'auxiliaires, d'Assistantes Maternelles, d'un médecin référent, d'une psychomotricienne et d'une psychologue.

Attribution des places

L'attribution des places se fait selon :

- la date à laquelle la préinscription a été enregistrée
 - le lieu de résidence et d'activités des parents
 - les disponibilités de l'établissement
- et la situation de handicap ou de vulnérabilité

Tarifs

La facturation débute dès lors que la période d'adaptation commence.

La participation demandée à la famille est forfaitaire et varie en fonction des ressources et de la composition de la famille (calcul possible sur monenfant.fr).

Elle couvre la prise en charge de l'enfant pendant son temps de présence dans la structure, y compris les repas principaux et les soins d'hygiène. Les couches, les produits de base et le lait artificiel sont fournis.

Infos Structure Multi Accueil Itsas Argia—Tél : 07 63 59 42 21 (Marion BARADAT)
Pôle Petite Enfance – Avenue Ichaca – 64500 Saint-Jean-de-Luz

L'assistante maternelle

Nombre de places	-
Ouverture	Du lundi au dimanche
Horaires	En fonction des besoins
Age des enfants	De quelques semaines à 12 ans
Accueil minimum	Aucun

Présentation

Les enfants sont accueillis au domicile de l'assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental.

Dans ce cas là, les parents sont employeurs de l'assistante maternelle. Un contrat de travail écrit et un contrat d'accueil doivent être passés entre les parents et l'assistante maternelle. Le contrat d'accueil précise les conditions d'accueil de l'enfant au quotidien : principes éducatifs, éveil, alimentation, sommeil, propreté, déplacements...

Le Relais Assistantes Maternelles (RAM) Hegoa dont le bureau de permanence se situe au Pôle Petite Enfance est un lieu d'information et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément.

Le R.A.M contribue également à la professionnalisation de l'accueil individuel.

Les assistantes maternelles indépendantes et les enfants dont elles ont la charge peuvent venir au Pôle Petite Enfance participer à des ateliers collectifs avec l'animatrice du RAM.

Attribution des places

L'attribution des places se fait selon :

- Les disponibilités de l'assistante maternelle
- Les besoins des familles en lien avec l'agrément de l'assistante maternelle

Tarifs

Le coût par heure est compris entre 2,68 € brut (2,07 € net minimum) et 5,96 € brut (4,58 € net maximum) pour que les parents puissent bénéficier de l'allocation du libre choix du mode de garde.

Pour les parents ne bénéficiant pas de cette allocation le coût par heure est librement proposé et à négocier avec l'assistante maternelle, mais en général reste dans la même fourchette citée plus haut.

La rémunération de base de l'assistante maternelle agréée comprend un salaire horaire minimum auquel s'ajoute obligatoirement une indemnité d'entretien. L'indemnité de repas est à négocier avec l'assistante maternelle

Infos RAM Hegoa – 06.84.96.65.10

Service Petite Enfance- 34 boulevard Victor Hugo – 64500 Saint-Jean-de-Luz



Micro-crèche COPAINS et COPINES

Nombre de places	10
ouverture	Du lundi au samedi
horaires	De 8h à 19h30
Age des enfants	De 0 à 6 ans
Accueil minimum	2h

Présentation

La micro-crèche Copains et Copines-St Jean de Luz est un établissement privé accueillant simultanément 10 enfants âgés de 0 à 6 ans, en accueil régulier ou occasionnel selon les disponibilités.

Les enfants sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire, spécialiste de la petite enfance, à savoir :

- Une directrice, éducatrice de jeunes enfants
- Une éducatrice de jeunes enfants
- Une auxiliaire de puériculture
- Une encadrante petite enfance, titulaire du CAP petite enfance

Les enfants sont accueillis selon les besoins de jours et d'horaires des familles à raison de 2 heures à 6 journées complètes par semaine.

La micro-crèche reste ouverte l'été (juillet et août) et durant les vacances scolaires (sauf la semaine entre Noël et le Nouvel An).

Elle est fermée les jours fériés.

Attribution des places

L'attribution des places se fait selon :

- Les disponibilités de l'établissement
- La situation de la famille ou de l'enfant à accueillir (ex : vulnérabilité ; handicap....)
- La date à laquelle la préinscription a été enregistrée

Tarifs

La micro-crèche étant à gestion privée, les familles peuvent bénéficier de la PAJE-cmg (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant – Complément de Mode de Garde) s'ils en font la demande auprès de la CAF.

Ainsi le taux horaire net (après déduction de l'aide de la CAF) varie de 1.16€ à 4.55€.

Les frais de repas et d'entretien sont inclus dans ce tarif horaire. Seuls le lait infantile et les couches restent à fournir par les familles.

Infos Micro-crèche Copains et Copines-St Jean de Luz (Mme CHARBONNIER Béatrice)

11 rue de l'Industrie-zone du Jalday – 64500 St Jean de Luz

09 53 32 19 59 – copainsetcopines@gmail.com